



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

01.07.75

Date de révision

Date de mise en application

01.07.75

1. Dénomination de la fonction

Assistant/assistante d'organisation

Code fonction

2.06.006

2. But de la fonction

Prendre en charge, sous la responsabilité d'un organisateur, tout ou partie des travaux élémentaires relatifs à un mandat d'organisation.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la compréhension de l'ensemble des moyens de travail propres au métier d'organisateur (diagrammes, organigrammes, cahier des charges);
- l'établissement de nouveaux moyens de travail après analyse des problèmes et dans le cadre d'une nouvelle organisation dont les grandes lignes sont définies par un organisateur;
- la correction ou la création de documents de travail;
- l'établissement de relations de confiance au niveau des cadres;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	A	G	Cl. max. 15
Points	34	9	49	5	41	Total 138